Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260604-2026_06_67-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 06 - 67** - Séance du 04 juin 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Date de l'affichage : **28 mai 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 4 juin** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; WADIER Typhaine ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne

Excusé.e.s : MATTEÏ Pauline (pouv à M.prizé). GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Absent.e.s : LAMBERT Charline ; LOMMERT Isabelle.

Secrétaire de séance : Anne LE MAGOAROU

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION

Présentation par Manon ROZAT – Adjointe en charge de la Nature en ville – Aménagement ville inclusive – Gestion des milieux naturels.

Madame Manon ROZAT informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention entre la Ligue de Protection pour les Oiseaux et la commune de MONTGERMONT définissant le cadre et les modalités de l'attribution de l'agrément "Refuge LPO" avait été signée en 2011 pour une période de 5 ans pour les sites "Espace Détente – La Motte Féodale – Coupigné et les Prairies du Marais" et renouvelée par délibération n° 42 / 2016 du 12 mai 2016 pour la période 2016 – 2020 en y rajoutant le site "Les Petits Prés" puis renouvelé par délibération n°36 / 2021 du 22 avril 2021 pour la période 2021 – 2025.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260604-2026_06_67-DE

Ce que contient la convention refuge LPO :

- Inscription au refuge.
- Signalétique (1 par site).
- Assistance, suivi et validation des mesures : Visites sur site, nettoyage des nichoirs, réunions du comité de suivi, détermination des animations ou travaux éventuels.
- 3 animations par an (grand public ou scolaires)

La convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler pour la période 2026 - 2030.

Madame Manon ROZAT informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu de la labellisation du site des Prairies d'Olivet (ex. Prairies du Marais) en Espace Naturel Sensible depuis janvier 2020, il convient d'établir deux conventions distinctes avec la LPO.

Une convention pour les 4 sites suivants en zones urbaines :

- Espace Détente
- La Motte Féodale
- Coupigné
- Les Petits Prés

Une autre convention pour le site des Prairies d'Olivet labellisé Espace Naturel Sensible.

En contrepartie des prestations effectuées par la LPO, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'engagement de la commune de MONTGERMONT à verser des subventions à la LPO pour la période 2026 - 20230 d'un montant annuel de 1 050 € sur les 4 premières année et 4 650 € la dernière année (soit un montant total de 8 850 €) pour les sites des zones urbaines et de 600 € annuel les 4 premières années puis 5 400€ la dernière année (soit un montant total de 7 800 €) pour le site "Les Prairies d'Olivet Espace Naturel Sensible".

Il est expliqué que le montant annuel est plus important la dernière année de chacune des conventions puisqu'un diagnostic final y est réalisé.

Monsieur le Maire propose de valider ces deux conventions pour une durée de 5 ans et de l'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le renouvellement de la convention d'adhésion à la ligue de protection des oiseaux (LPO) pour la période 2026-2030.
- Valide la convention pour le site des Prairies d'Olivet labellisé Espace Naturel Sensible.
- S'engage à verser les subventions à la LPO selon les modalités mentionnées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Anne LE MAGOAROU

Le Maire
Laurent PRIZÉ



